

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0856

commission principale : finances et institutions

objet : **Sem Cité internationale - Exercice 2001 - Présentation du rapport d'activité**

service : Direction générale - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Sem de la cité internationale de Lyon est chargée de la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction sur le site de la Cité internationale.

L'article L 1 524-5 -7°alinéa- du code général des collectivités territoriales stipule que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document qui est présenté reprend le bilan d'activités de l'exercice 2001 approuvé par le conseil d'administration de la société.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient madame Dominique Nachury et messieurs Pierre Laréal, Alain Jeannot, Patrice Béghain et Raymond Terracher.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2001, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices :

Rubriques	1999 en k€	2000 (*) en k€	2001 en k€	Tendance 2000-2001
capital social	38	228,67	228,67	
participation financière de la collectivité au capital	32 %	34 %	34%	
participation financière des autres collectivités	48 %	35,33 %	35,33%	
produits d'exploitation	550	788	739	↘
résultat d'exploitation	0,3	- 12	67	↗
résultat net	0	- 11	48	↗
capacité d'autofinancement	10	- 2	52	↗
capitaux propres	39	218	266	↗

* comprend l'activité de pilotage jusqu'au 30 juin 2000 et l'activité d'aménageur pendant le 2° semestre de l'année 2000.

Il convient de rappeler que la Sem de la cité internationale de Lyon est titulaire d'une convention publique d'aménagement de la ZAC depuis le mois de juillet 2000. Le chiffre d'affaires a diminué en 2001 par rapport à 2000 du fait de ce changement d'activité. La majeure partie des produits est désormais assurée par la rémunération apportée à la Sem dans le cadre de la gestion de cette convention.

L'activité de l'exercice a été marquée par la confirmation des projets à l'amont du site (salle 3000, hôtel, bureaux) et au lancement des procédures de réalisation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1 524-5 -7° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Sem de la Cité internationale au titre de l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,